



Mes droit entant que sans papier

Par **7850**, le **13/02/2013** à **21:28**

b jour je suis d origine africaine je suis entrée en France avec un visa d une semaine je vie depuis trois mois avec un français et nous voulons nous marier sauf que nous grenions que je sois renvoyer dans mon pays prendre un visa long séjour svp dit moi si c est possible d avoir un visa long séjour au niveau de la France sans toute fois rentrer le cherche dans mon pays car la bas c est très difficile merci de me repondre

Par **nounagnon**, le **14/02/2013** à **12:37**

bonjour;je suis un afriquain,et suis en france depuis 5ans et atuelment je vie avec une femme qui a 2enfants en plus j'attend d'elle un enfant qui seras naitre bientot ma quetion es celle ci ;es que avec la naissance de l'enfant et le faite que je suis sur le territoire il y a 5ans pouvait changer ma situation?en suite je vous signal que ma femme elle a la carte d'un an merci de votre aide

Par **AlexanderVas95**, le **14/02/2013** à **13:56**

Bonjour,rnrnVous êtes entrés en France avec un visa 1 semaine et vous êtes restés 3 mois par la suite, en 3 mois vous avez trouvé l'amour, vous pouvez vous marier cependant je ne pense pas que la Préfecture vous donne un titre de séjour, car cela ressemble à un mariage blanc ou gris c'est selon (même si vous vous aimez vraiment). En effet, à peine arrivé vous vous mariez?!

Par **nounagnon**, le **15/02/2013** à **09:09**

donc si je comprend bien la venus de mon enfant et la duree sur le sol français et la carte d'un an de ma conjointe plus le mariage peuve decanter la situation? merci pour l'eclaircissement

Par **AlexanderVas95**, le **15/02/2013** à **13:14**

Non, le message s'adresse à 7850 et non à vous.
Dans votre cas, tout dépend si vous êtes entrés de façon régulière dans un 1er temps, par la suite, si vous pouvez prouver que vous avez un travail car il vous faudra montrer à la Préfecture que vous pouvez subvenir aux besoins de l'enfant... Mais si vous avez déjà un travail, je pense que vous pouvez obtenir un titre de séjour, surtout encore mieux, si vous avez travaillé depuis 5 ans. Par rapport à votre durée de présence en France, 5 ans ce n'est pas assez, il faut au moins 10 ans de présence en France. Ensuite, il faudra voir si vous avez une vie commune avec votre femme, pas comme 7850, qui se marie au bout de 3 mois...